



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 8 FÉVRIER 2021**

Service : Pôle comptabilité

Affaire n° : R2021-1-1-3

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 29 janvier 2021 à  
19h00

Avis autre commission :

Décision : Dont acte

Décision du conseil municipal

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget annexe de chauffage urbain : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

**Le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 du budget de chauffage urbain est présenté en début d'année préalablement au budget primitif. Il vous est proposé d'en prendre acte.**

Madame, Monsieur,

L'article L.2221-5 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget primitif, pour les services publics à caractère industriel et commercial (S.P.I.C.) rattachés à une collectivité de 3 500 habitants et plus.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations générales pour le budget annexe de chauffage urbain 2021.

### **1. Éléments de contexte**

Un programme d'investissement ambitieux a été construit pour recourir majoritairement aux énergies renouvelables dans le cadre du budget annexe de chauffage urbain de la ville de Créteil. Ce programme a porté notamment sur l'installation d'une pompe à chaleur sur la production géothermique et l'amélioration de l'interconnexion des réseaux existants.

Les solutions et optimisations techniques ainsi mises en œuvre ont permis, dans le panel énergétique du réseau de chauffage urbain, de dépasser le taux de 50% d'énergies

renouvelables et donc d'abaisser le taux de TVA à 5,5% sur la part du coût de l'énergie.

Durant l'année 2019, ont été engagés les travaux de création d'un troisième réseau au départ de l'usine d'incinération et jusqu'à la chaufferie du Palais afin d'alimenter le réseau de chaleur avec l'énergie produite par l'incinération des déchets. Il s'inscrit dans le cadre de développement de l'usine d'incinération VALO'MARNE.

L'année 2020 a été consacrée à la finalisation des travaux de création du troisième réseau, au montage technique et financier du projet d'extension concernant le secteur du Colombier.

La mise en service du 3<sup>ème</sup> réseau est intervenue au démarrage de la saison de chauffe 2019 – 2020.

Les opérations de création d'un troisième tube entre l'usine Valo'Marne et la chaufferie du Palais réalisées et d'extension à venir du chauffage urbain vers le Grand Colombier étant éligibles au dispositif des certificats d'économie d'énergie, la commune a souhaité s'engager dans ce dispositif afin d'améliorer significativement le taux de financement de l'opération. Dans cette optique, une convention de partenariat a été conclue avec Dalkia. Cette convention a été approuvée par le conseil municipal du 13 juillet 2020. Le montant des CEE s'élève à 6 477 329, 52 € TTC et correspond à 946 978 000 kilowattheures d'énergie finale économisées dits kwh cumac. La répartition du montant des CEE a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 13 juillet 2020 qui a autorisé la signature de l'avenant n°1 à l'offre de concours avec Valo'Marne. La répartition est de 60 % pour la ville et de 40 % pour Valo'Marne. Les 60 % revenant à la commune permettront notamment le financement du projet d'extension du réseau de chaleur vers le Grand Colombier.

Ainsi, en 2021, le projet d'extension concernant le secteur du Colombier rentrera dans une phase opérationnelle en avec une livraison de cette extension envisagée pour l'automne prochain. Le projet porte sur la création d'un réseau au départ de la chaufferie de la Croix des Mèches pour desservir les immeubles du Grand Colombier et la piscine en proposant de raccorder sur le tracé les résidences rencontrées.

## **2. Le cadre budgétaire 2021**

En 2021, seront inscrits les crédits relatifs aux travaux d'extension du réseau du secteur du Colombier pour un montant de 2 400 000 € et les opérations budgétaires relatives aux CEE (l'encaissement de la totalité des CEE par la commune et le reversement de la part à Valo'Marne).

Le budget annexe de chauffage urbain fait l'objet d'une délégation de service public et à ce titre la SCUC, le délégataire, participera au financement de ce budget à hauteur de 932 200 €. Cette redevance se décompose comme suit :

- 342 200 € au titre du remboursement de l'emprunt contacté par la commune pour la réalisation de la liaison avec l'usine d'incinération,
- 240 000 € au titre de la participation aux charges générales du budget,
- 350 000 € pour permettre à la commune de financer les dépenses nécessaires au fonctionnement du réseau qui ne sont pas à la charge du délégataire.

Les dépenses d'exploitation concerneront les charges de gestion courante qui, compte tenu

de leur nature (assurance, impôts, cotisation à l'association des maîtres d'ouvrage en géothermie, honoraires relatifs au contrôle de la délégation) sont restées de la compétence de la commune. Une participation du budget annexe aux frais de gestion assurés par le budget principal sera également inscrite.

### 3. La dette

L'encours de dette du Budget annexe Chauffage Urbain est composé de 3 emprunts et s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 4,23 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle de 17 ans et 6 mois.

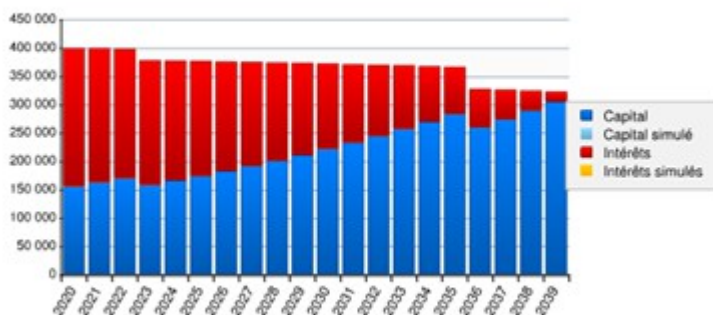
Contractée auprès de 3 établissements bancaires, il s'agit d'une dette saine et sécurisée, notée à 100% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

Principalement à taux fixe, l'encours connaît un taux moyen de 5,58% (contre 5,56% en 2020).

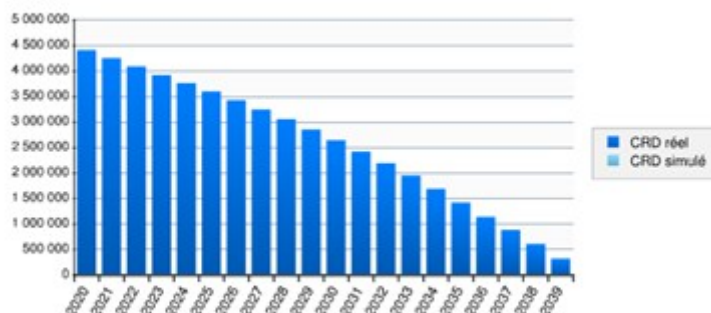
Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	4 199 095,57 €	99,11%	5,63%
Livret A	37 734,75 €	0,89%	0,75%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>4 236 830,32 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>5,58%</b>

Le profil d'extinction et du remboursement de la dette est le suivant :

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



Il vous est proposé de donner acte à Monsieur le Maire des orientations budgétaires pour 2021 du budget de chauffage urbain et d'approuver le rapport d'orientations budgétaires.